

# Corbeau freux

*Corvus frugilegus*



Groupe d'Etudes  
Ornithologiques  
des Côtes d'Armor

**G.E.O.C.A**

Espèce polytypique, le Corbeau freux se reproduit dans les zones tempérées du Paléarctique occidental (**D**). La population européenne est estimée entre 10 et 18 millions de couples dans les années 2000. En France, longtemps cantonné dans le nord du pays, il a par la suite lentement élargi son aire de répartition pour atteindre la Loire au début des années 1940 puis le Vaucluse et les Bouches-du-Rhône, avant le Languedoc-Roussillon dans les années 2000. Les effectifs oscillent entre 300 000 et 600 000 couples, répartis dans les deux tiers nord du pays. A partir de novembre, des migrateurs en provenance d'Europe de l'Est et du Nord s'ajoutent à cet effectif sédentaire. La population hivernante atteint sans doute 2 à 3 millions d'individus au cours des années 2000, principalement distribués dans le nord-est du pays (**D**). En février, la migration pré-nuptiale conduit les hivernants à regagner leur pays d'origine, fin mars il ne reste en France que les nicheurs locaux. En Bretagne, son statut et sa répartition géographique n'ont pas beaucoup évolué depuis l'enquête régionale de 1980-1985, malgré une augmentation des colonies en Ille-et-Vilaine. La population bretonne, irrégulièrement distribuée, est estimée à 2000 couples, répartis en deux principaux noyaux :

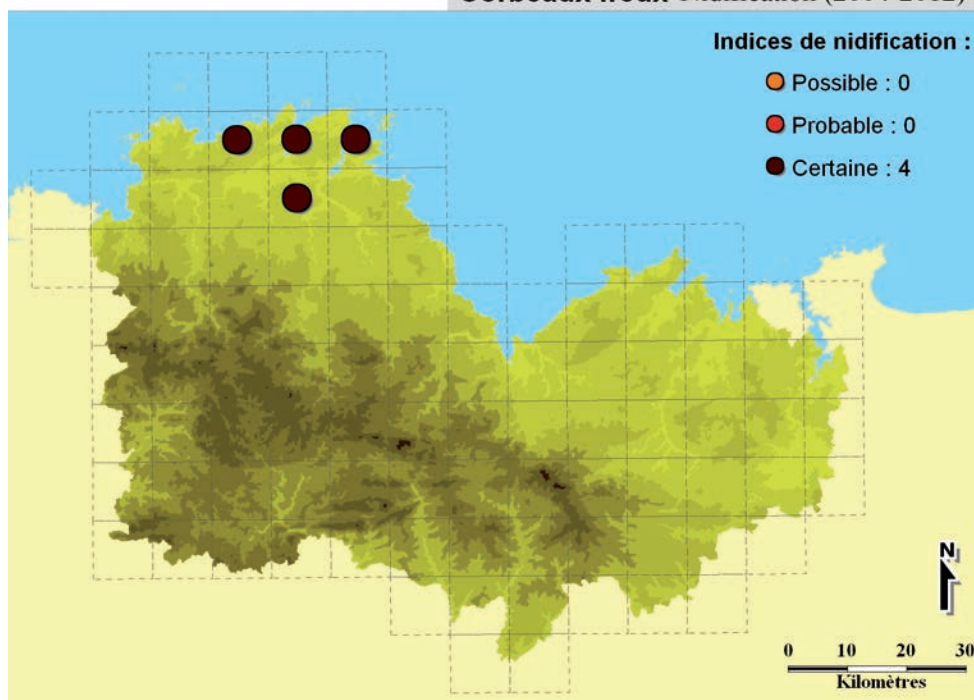
le Léon à l'extrême ouest et la partie centrale de l'Ille-et-Vilaine à l'est, quelques autres secteurs étant également colonisés (Trégor, presque île de Rhuys, Pays bigouden...) (**C**).

## Statut en Côtes-d'Armor

En Côtes-d'Armor, le Corbeau freux est un hivernant régulier mais localisé et un nicheur très rare. Une colonie éphémère est notée en 1926 dans la région de Saint-Brieuc mais aucun cas de nidification n'est noté dans le département sur la période 1970-1975 (**G**). Puis en 1986, une nidification certaine (6 nids) est signalée dans le bois de Kerohou (Maël-Pestivien). Cette colonie, qui s'est maintenue jusqu'en 1999, n'a jamais excédé quelques couples. Durant la période 1980-1990 la nidification est notée possible dans le secteur de Rostrenen et des indices sont retenus sur les communes de Saint-Conan, Corlay et Dinard où une petite colonie était déjà notée en 1952 (**E**). Une population s'installe dans le Trégor où différentes colonies seront établies et souvent très vite abandonnées :

- 2 à Plouguiel de 1996 à 1999
- 1 à Trédarzec en 1998

**Corbeaux freux** Nidification (2004-2012)



Auteur : Patrice Berthelot  
Extrait de GEOCA (2014). Oiseaux des Côtes-d'Armor. Statut, distribution, tendances. Saint-Brieuc, 416 p.

Côtes d'Armor  
le Département



Région  
**BRETAGNE**



# Corbeau freux

*Corvus frugilegus*



Groupe d'Etudes  
Ornithologiques  
des Côtes d'Armor

**G.E.O.C.A**

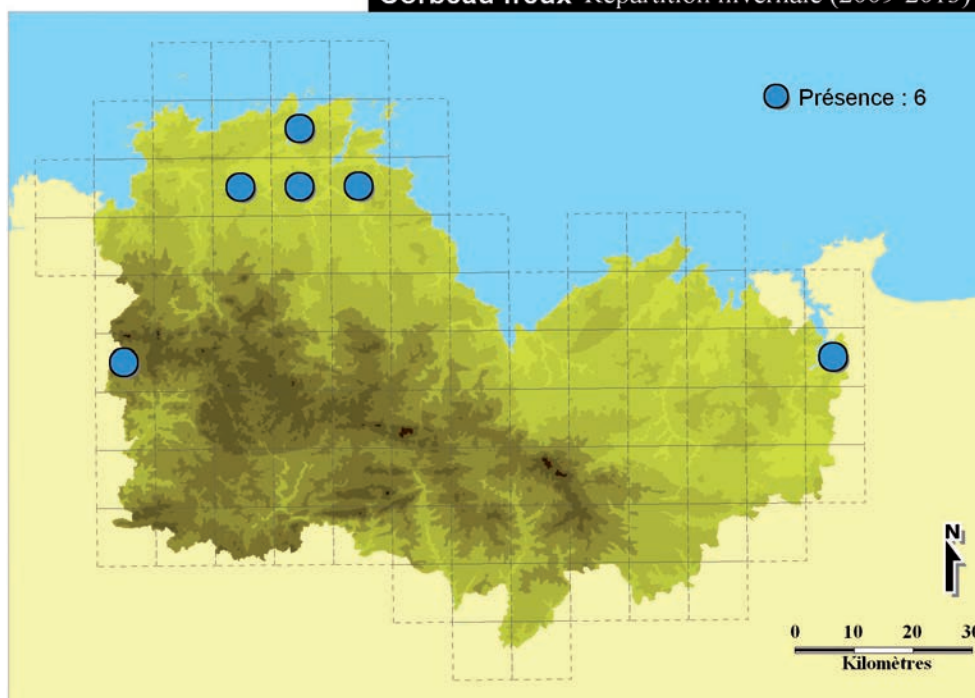
- 1 à Minihy-Tréguier de 1999 à 2001.

En 2004, une colonie s'installe sur le site du Chef du Bois à Pommerit-Jaudy avec 50 nids comptabilisés. Celle-ci tentera de nombreuses fois d'essaimer sur diverses communes des environs avec de très nombreux échecs. Aucune de ces colonies « satellites » ne sera pérenne : une installation à Camlez (10 nids) et à Minihy-Tréguier en 2006, dans le bourg de Tréguier en 2008 (1 nid), à Plouguiel en 2009 (6 nids). Durant l'année 2010, 3 nids sont découverts dans le bourg de Troguéry, 10 dans celui de Pommerit-Jaudy, 6 (dont 3 seront détruits par une tempête), dans un quartier de Paimpol. Ce dernier site accueillera 5 nids en 2011. En 2011 et 2012, 3 sites sont occupés : Minihy-Tréguier (14 nids), Pommerit-Jaudy (50 nids) et Paimpol (13 nids). En l'absence d'informations plus précises, on peut donc estimer la population nicheuses départementale à moins de 100 couples au début des années 2010. En hiver, l'espèce est généralement peu notée mais pourtant plus présente et régulière parmi les groupes mixtes de Corvidés qui fréquentent les cultures. Des oiseaux sont ainsi notés aux deux extrémités du département.

## Tendances et perspectives

Le Corbeau freux a un statut de conservation favorable en Europe comme en France (**B** ; **U**). L'effectif de cette espèce dépend, depuis des millénaires, pour le meilleur et pour le pire, de l'action de l'homme. Classé comme nuisible à l'instar d'autres Corvidés, et malgré sa rareté dans le département, le Corbeau freux subit des destructions volontaires sur ses sites de reproductions (Pommerit-Jaudy notamment) et sans doute aussi sur les parcelles agricoles qu'il fréquente en hiver (piégeage). Le Corbeau freux mériterait une protection stricte dans le département au vu de son statut précaire (moins de 100 couples), de l'extrême localisation des colonies et de l'absence de développement. Si les colonies du Trégor évoluent peu, on peut néanmoins penser que l'espèce pourrait se développer à l'est du département. En effet, elle est désormais régulière en hiver sur certaines parcelles (Pleudihen-sur-Rance). Au vu du développement des colonies dans le nord-ouest de l'Ille-et-Vilaine et notamment à proximité de la Rance (plusieurs colonies récentes à Saint-Malo, dans les marais de Dol...), il est possible que l'hivernage se développe et que des colonies essaient à la frontière départementale.

**Corbeau freux** Répartition hivernale (2009-2013)



Auteur : Patrice Berthelot  
Extrait de GEOCA (2014). Oiseaux des Côtes-d'Armor. Statut, distribution, tendances. Saint-Brieuc, 416 p.

Côtes d'Armor  
le Département

